



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-01-2026 /

Dossier complet le : 23-02-2026 /

N° d'enregistrement : 012697/KK P

1 Intitulé du projet

DOMISOL 1

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BELECTRIC FRANCE

Raison sociale

SARL

N° SIRET

51445607800013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Oriola

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une installation photovoltaïque au sol sur la commune de Vendres (34). D'une puissance de 996kWc et couvrant 8178m², elle sera implantée sur deux parcelles contigües (AH210-AH288) en limite nord-ouest de la Z.A.E Via Europa Ouest, propriété de la Communauté de Communes de la Domitienne. Le site envisagé se situe entre une carrière en exploitation à l'ouest, une voie rapide à l'est et à 100m de l'autoroute A9 au nord. Il se caractérise par une configuration longitudinale en délaissée. La proximité immédiate de la carrière explique la présence de poussières importantes et permanentes et un sol inculte. La végétation présente est caractéristique d'une friche. Ces deux parcelles sont inoccupées.

4.2 Objectifs du projet

La Communauté de Communes La Domitienne souhaite valoriser son foncier inoccupé et collaborer, à son échelle mais activement, à la transition énergétique. La réalisation de ce projet lui permettra de contribuer aux objectifs prescrits par le PCAET local, de décliner des objectifs régionaux et nationaux. Elle a fait le choix de projets photovoltaïques dans des sites délaissés. Le projet a une vocation territoriale : la valorisation de l'énergie produite sera réalisée via la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective sur tout le territoire de la Domitienne. Ces acteurs économiques pourront ainsi profiter d'une électricité décarbonée, produite localement, et à un tarif préférentiel. À noter que cette zone d'activités est appelée à s'étendre sur 23,1ha (Projet d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 13/11/2025). La Communauté de Communes La Domitienne sera actionnaire et participera à la gouvernance de la société porteuse du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront lancés durant l'automne ou l'hiver 2026 et s'acheveront 6 mois plus tard environ selon le déroulé suivant : 1. Travaux préparatoires et aménagement : réalisations des pistes, de la clôture, du portail et de la base de vie 2. Travaux électriques : creusement des tranchées et pose des fourreaux avec leurs câbles 3. Construction des structures porteuses en pieux battus adaptés à ce type de sol et pose des modules 4. Raccordement électrique des modules aux onduleurs, puis au poste de livraison, installation de la télésurveillance 5. Aménagements paysagers Le site englobant la zone implantée des modules comprendra aussi un chemin d'exploitation, une piste de circulation, le poste de transformation et de livraison et une bache incendie. La couleur du poste de livraison sera conforme aux souhaits du maître d'ouvrage et à la réglementation du PLU. L'ensemble sera ceinturé par un grillage vert de 1.8m de hauteur et sous télésurveillance. L'accès se fera par un portail également vert de 5m de large à 2 vantaux. Le raccordement entre les modules, le poste de livraison et le poste Enedis situés à 15m de là, sera enterré. Aucun terrassement ne sera réalisé dans les interrangées pour préserver la couverture du sol de l'érosion et cet habitat (pelouse à brachypode rameux). Une haie paysagère multistrate en essences locales sera implantée côté est sur 100m afin de réduire les nuisances sonores et visuelles depuis la RD64, favoriser les continuités écologiques et offrir gîte et nourriture à la faune. Pour favoriser le gîte des reptiles, en particulier pour le lézard ocellé, des buissons seront mis en place côté ouest ainsi que 2 pierriers. Les entreprises locales seront privilégiées dans le choix des intervenants (entre autres Agripal pour clôture et

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale. Comme toute installation photovoltaïque, l'exploitation est assez simple : - Un suivi à distance par le producteur d'énergie ; - Une visite et des interventions annuelles de maintenance préventive ; - Des éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives. Aux périodes favorables pour la biodiversité, un entretien de la végétation dans l'enceinte du site sera effectué. À préciser que la zone du projet se situe néanmoins en dehors des OLD. Durant sa phase d'exploitation, la centrale photovoltaïque jouera aussi un rôle pédagogique auprès de la population voisine notamment par l'installation de panneaux d'information autour de l'énergie solaire. À l'issue de la période d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera démantelée et l'ensemble du site remis dans son état d'origine (démontage des structures porteuses et des modules, retrait des locaux techniques et des systèmes de surveillance, évacuation des réseaux câbles, des modules et des structures, démontage et retrait des câbles et des gaines, démontage de la clôture périphérique). Les modules, les structures et les onduleurs seront recyclés. Pendant l'exploitation, les différents déchets auront été répartis dans des bennes de collecte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du projet Puissance installée Surface de modules Dimension du poste de livraison Nombre de modules	(8178 , m²) (996, kWc) (4290, m²) (19, m²) (1384, modules)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Avenue d'Amsterdam

Lieu-dit :

Localité : 1 Avenue d'Amsterdam 34350 Vendres

Code postal : 34350 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°12'58"E Lat. : 43°18'0"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Vendres du 17/07/2024 Zonage UE1 (zone d'activite economique de Via Europa)

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 2 se situe a environ 1.5 Km au Sud Ouest du site du projet. La ZNIEFF de type 1 se situe a 600m au Sud Est du site du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Vendres n'est pas soumise a la loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pas de proximite avec une zone de protection Biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Vendres est soumise a la loi littorale mais la zone du projet se situe a plus de 8km du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Pas de proximite avec un parc national ou un parc naturel marin ou une reserve naturelle ou une zone de conservation halieutique ou de parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas a proximite d'une zone couverte par un plan de prevention du bruit ou arrete.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans la zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Vendres dispose d'un PPR relatif au risque inondation (PPRI)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il a ete approuve par arrete prefectoral le 10/07/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas sur un sol pollue
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Vendres se situe dans la ZRE de l'aquifere des sables astiens de Valras-Agde mais le perimetre du projet se trouve en dehors de cette ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone du projet ne se situe pas dans une zone rapprochee ni eloignee d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet ne se situe pas dans une zone de site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS « Basse Plaine de l'Aude » a 3,5 km ZSC « Collines d'Enserune » a 1,4 km ZSC « Mare du plateau de Vendres » 2,6 km Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 1.4 km a l'Ouest pour le directive Habitats et environ a 3.5 km au sud du site du projet en directive Oiseaux. Une evaluation des incidences Natura 2000 figure en fin de la notice ecologique (n48-60)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet se situe a proximite de deux sites classes : « Les paysages du Canal du Midi » a 2,7 km « Canal du Midi » a 3,2 km et d'un grand site de France : « Canal du midi du Malpas a Fonserannes » a 2,3 km

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prelevements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de drainages et/ou des modifications previsibles des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Un aménagement de type piste legere sera realise entre le portail et le cote Est puis le long de la haie paysagere afin d'installer le poste de livraison et la bache incendie et de permettre l'intervention des services. Les deux prierriers prevus dans les mesures d'accompagnement seront construits a partir des pierres du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet photovoltaïque au sol est en adéquation avec les ressources disponibles car il ne prélèvera pas d'eau potable et ne sera pas raccordé aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux seront lancés hors périodes de floraison et de reproduction des espèces potentiellement présentes sur le site et ses alentours. Les travaux de terrassement seront limités, les interrangées ne seront pas concernées. Réponse à la demande de complément : Plan de masse avec trace du raccordement en annexe facultative n°4 Le poste de raccordement ENEDIS est situé sur l'emprise
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 Directive Oiseaux le plus proche est situé à environ 3.5km au sud du projet. Le site Natura 2000 Directive Habitats le plus proche est situé à environ 1.4km l'est du projet. Selon l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet, situé dans une zone d'activité et de taille modeste ne devrait pas avoir d'impact sur ces sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone d'activités, classée UE1 dans le PLU et n'engendre donc pas la consommation d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet n'est concerné que par le risque technologique lié au transport de matières dangereuses sur l'A9 et la voie rapide RD64. La carrière de matériaux calcaires voisine est classée ICPE (catégorie enregistrement) mais non SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Vendres est concernée par un PPRN lié aux inondations (submersion marine, crues de l'Aude et débordements liés au ruissellement). La zone du projet est classée en Z2, zone de précaution élargie. Les constructions y sont admises. Réponse à la demande de complément : Positionnement du projet dans le PPRI en annexe facultative n°3. D'après le règlement de la zone
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet engendre des déplacements et trafics seulement durant la phase chantier. En phase d'exploitation, le projet engendre très peu de déplacements, uniquement pour les opérations de maintenance du site et des installations.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas considéré comme une source de bruit. Il y aura uniquement un peu de bruit en phase chantier, en journée, en semaine hors week-end.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Des nuisances sonores existent depuis la RD64 et l'A9. Elles sont sans effet sur le projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas l'émission d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibration. Le projet engendre quelques vibrations durant la phase chantier, seulement en journée et durant la semaine, hors week-end.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations hormis celles de la carrière qui n'auront pas d'impact sur l'installation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage permanent ne sera mis en place en phase chantier et en phase de démantèlement. Il n'y aura pas de travaux réalisés de nuit. Aucun éclairage permanent ne sera installé pour l'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Lors de la phase de chantier, le projet engendre des rejets dans l'air issus du gazole non routier pour le fonctionnement des engins de chantier et du gazole routier pour les poids-lourds, ainsi que les émissions de poussières liées à la circulation de tous les véhicules présents. En phase exploitation, aucune émission ne sera générée. Par ailleurs, le projet participe à la réduction des émissions de CO2 car il ne nécessite pas l'utilisation
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux. Durant la phase chantier, le projet generera des dechets lies aux emballages des differents materiaux qui seront stockes dans une benne prevue a cet effet et evacues dans les centres de tri. En phase exploitation, les seuls dechets produits sont des dechets verts lies a la fauche pour des questions d'entretien du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et archeologique. Le contexte paysager actuel de ce site est celui d'une zone d'activites. Il est constitue de voies de circulation et de batiments industriels. Le site du projet, enclave dans cette zone, est occupe par des friches avec au nord un poste Enedis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'impacts sur les activites humaines. Apres exploitation, l'installation sera demantelee et evacuee. Le site retrouvera son etat initial.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de réduction : - Afin de limiter le risque de destruction de spécimens d'espèces floristiques protégées à enjeu fort mais faiblement potentielles sur le site, il est prévu deux passages d'inventaires complémentaires au printemps 2026 (mars et mai). Selon le résultat, des mesures supplémentaires seront adoptées le cas échéant. Mesures d'accompagnement : - Sur 100m, cote Est, une haie paysagère multistratée composée d'essences locales sera implantée, favorable à la biodiversité. Elle offrira gîte et nourriture à l'avifaune, aux reptiles, petits mammifères et à l'entomofaune. - Cote ouest, des buissons favorables au gîte des lézards, entre autres, seront créés. Deux pierriers seront également mis en place afin d'offrir abri et gîte pour les reptiles, amphibiens et micromammifères potentiels. Ce chantier sera suivi par un écologue. Aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site afin d'éviter les perturbations sur la faune nocturne et lucifuge durant les phases travaux, exploitation et démantèlement. La phase chantier débutera pendant l'automne ou l'hiver afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces présentes sur le site du projet et ses alentours. Si cela est requis, des passes faunes seront aussi installées tout autour du site afin de laisser libre la circulation de la petite faune. Pendant la durée de l'exploitation, la végétation à l'intérieur du site sera régulièrement entretenue selon les préconisations du SDIS et de l'écologue. Réponse à la demande de compléments : Document du bureau environnemental en annexe facultative n°5 Dans le cas où les relevés complémentaires de mars et mai 2026 montreraient la présence d'astragales queue de renard, gagees ou edysarum épineux, nous respecterions une zone d'ajournement autour de ces lieux qui seraient mis en défens lors de la phase chantier (voir

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, l'installation de ce projet ne nécessite pas une évaluation environnementale. Il n'impacte pas ou peu son environnement paysager, naturel, et humain. De part sa taille, les impacts potentiels du projet sont très limités. Au contraire, ce projet est favorable à son environnement économique grâce à la boucle d'autoconsommation prévue qui bénéficiera aux entreprises du territoire. Il est également un signe fort de l'engagement de La Domitienne face à l'enjeu énergétique et climatique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Oriola

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Directeur General

À Vendres

Fait le 28-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)